



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir pris acte de l'exemption légale pour le conseil d'administration d'établir un rapport de gestion, et après avoir entendu le rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve les comptes annuels de l'exercice 2017 de QUILVEST (société mère) tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du réviseur d'entreprises agréé, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2017 de la société, tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, une rémunération de \$1.100.000 est accordée au conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les comptes consolidés 2017 présentent un bénéfice de \$110,0 millions (2016 : \$161,3 millions) et que les comptes annuels 2017 clôturent avec un bénéfice de \$119,10 millions (2016 : bénéfice de \$85,7 millions). En conséquence, l'assemblée décide de distribuer un dividende de \$2,75 par action, soit environ \$18 millions, à la date que fixera le conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION

Par vote spécial, l'assemblée donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2017.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend note de la démission de Messieurs Alvaro Sainz de Vicuña, François Manset et Stanislas Poniatowski et rappelle la démission d'IAS le 6 décembre 2017.

L'assemblée nomme Madame Ana Sainz de Vicuña administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alvaro Sainz de Vicuña. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2018.

L'assemblée nomme Monsieur Alexis Meffre administrateur de la Société en remplacement de Monsieur François Manset. L'assemblée nomme Monsieur Adrien de Boisanger administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Stanislas Poniatowski. Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2020.

L'assemblée réélit M. Christian Baillet, administrateur de la Société. Le mandat de cet administrateur prendra fin le 31 décembre 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme KPMG Luxembourg, société coopérative, réviseur d'entreprises agréé de QUILVEST pour les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2018.

L'assemblée mandate le conseil d'administration pour négocier l'étendue, les modalités et la rémunération de leurs mandats.

HUTIEME RESOLUTION

Néant